

**Séance du 12 décembre 2019**

**Délibération n° 2019/471**

**VOTE DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT**

Le conseil,

- VU** le code des transports et notamment ses articles L.1241-1 à L.1241-20, L.3111-14 à L.3111-16 et R.1241-1 et suivants ;
- VU** l'arrêté du 27 décembre 2005 relatif aux règles budgétaires et comptables applicables au Ile-de-France Mobilités (INTB0500872A) ;
- VU** la délibération n°2017/613 du Conseil approuvant le règlement budgétaire et financier du Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;
- VU** la délibération n°2018/261 du Conseil approuvant les modifications du règlement budgétaire et financier du Syndicat des Transports d'Ile-de-France ;
- VU** le rapport n°2019/470 et 471 et la délibération n°2019/470 ;
- VU** l'avis de la commission économique et tarifaire du 4 décembre 2019 ;

Après en avoir délibéré,

**ARTICLE 1** : approuve la création, les ajustements ainsi que les clôtures des autorisations de programme arrêtées au tableau joint à la présente délibération ;

**ARTICLE 2** : Le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du Syndicat des Transports d'Ile-de-France.

La présidente du Conseil  
du Syndicat des transports d'Ile-de-France



Valérie PÉCRESSE